

**LE VAL D'HAZEY**

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à neuf heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune Le Val d'Hazey, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Président et en présence de :

Mesdames Benoit, Briatte, Hersant, Pinson, Roussel et Verlay

Messieurs Anteaume, L'Errol et Saint-Etienne

Mme Chalupet a donné pouvoir à Mme Briatte

Date de la convocation : 7 décembre 2020

Nombre de membres : 11

En exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

**RÉFLEXION SUR LES GRILLES DE SECOURS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021  
Prise en charge des bourses communales**

M. COLLAS, rapporteur, rappelle que, par délibération du 15 juin 2020, il avait été décidé les secours suivants :

Ancienne grille :

Ressources mensuelles	Montant de l'aide
0 à 283 €	170 €
284 € à 566 €	226 €
567 € à 852 €	283 €
853 € à 1135 €	340 €

Proposition de la nouvelle grille avec une majoration de 2 % :

Ressources mensuelles	Montant de l'aide
0 à 288 €	173 €
289 € à 577 €	230 €
578 € à 869 €	289 €
870 € à 1158 €	347 €

Toute autre simulation peut être étudiée.



Le CCAS,  
Vu la proposition de la nouvelle grille,  
Vu les crédits qui seront inscrits au budget 2021 du CCAS,

**A l'unanimité, avec 11 voix pour,**  
**Accepte la grille ci-dessus exposée,** fixant le montant du secours du CCAS en fonction des 4 tranches de revenus mensuels, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.  
Dit que l'intéressé ne peut bénéficier des bourses communales que 2 fois pendant toute la durée de ses études sans redoublement.

Le Président du CCAS  
Philippe COLLAS